

Le ministre Manley a consulté l'honorable James Downey, coprésident provincial du comité des ministres sur le commerce intérieur, qui a laissé entendre qu'il serait peut-être utile de réviser le libellé de l'article 9 de manière à lever toute ambiguïté pour que le texte de loi reflète les dispositions de l'accord.

Seul le Québec a officiellement fait part au gouvernement de préoccupations précises concernant le projet de loi C-88.

Les fonctionnaires de l'Alberta appuient vigoureusement le projet de loi C-88, tout en demandant certaines clarifications.

Les fonctionnaires de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan ont exprimé des préoccupations à caractère général, mais n'ont pas précisé celles-ci par la suite.

LES TRANSPORTS

LAUTOROUTE TRANSCANADIENNE—LES PÉAGES PROPOSÉS EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

(Réponse à la question posée par l'honorable Gerald J. Comeau le 21 juin 1995)

L'accord annoncé qui est intervenu entre la province du Nouveau-Brunswick et le fédéral concerne ces deux parties et a bien une incidence sur tout accord passé, présent ou futur conclu par le fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse. Cette dernière discute actuellement avec le fédéral de la manière dont elle désire utiliser les fonds de transition qui lui seront affectés par suite de l'abolition des subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique et les provinces Maritimes. Les accords de partage de frais conclus par le fédéral ne couvriront pas à eux seuls le coût de toutes les améliorations de la voirie nécessaires dans une province. Chaque province décide du mode de financement de ses routes et détermine si elle aura besoin de péages pour financer un projet routier donné. C'est une question de compétence provinciale.

LE PROGRAMME FÉDÉRAL—PROVINCIAL D'AMÉLIORATION DES ROUTES STRATÉGIQUES—NOUVELLE-ÉCOSSE—LE RÉTABLISSEMENT DU FINANCEMENT DU PROJET DÉSIGNÉ—DEMANDE DE MISE À JOUR

(Réponse à la question posée par l'honorable J. Michael Forrestall le 27 juin 1995)

La province de la Nouvelle-Écosse n'a pas fait une demande auprès du gouvernement fédéral pour faire des réaffectations de fonds au programme fédéral-provincial d'amélioration des routes stratégiques.

L'honorable Marcel Prud'homme : Honorables sénateurs, le leader adjoint peut-il me faire savoir quand j'obtiendrai une

réponse à la question que j'ai posée le 11 mai dernier, concernant l'acquisition de sous-marins. J'ai posé une question très précise. La réponse est « oui » ou « non ». Est-ce qu'un lobbyiste s'est intéressé à ce dossier? Tout le monde connaît ma patience, mais, même si je suis patient, je n'oublie pas. Le leader adjoint aurait-il l'obligeance de se pencher sur cette question?

Le sénateur Graham : Bien sûr que je le ferai. Je vais insister pour qu'on donne suite sans tarder à cette question.

ORDRE DU JOUR

LA LOI SUR LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—TROISIÈME LECTURE

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement) propose: Que le projet de loi C-82, Loi modifiant la Loi sur la Monnaie royale canadienne, soit lu une troisième fois.

L'honorable Marcel Prud'homme: Honorables sénateurs, depuis 32 ans, je répète le même discours aux étudiants partout au Canada. En fin de semaine, je me trouvais dans la région de Belleville-Perth-Tweed-Kingston. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous cherchons à adopter si rapidement ce projet de loi sans au moins demander aux ministres de réfléchir aux propositions faites au sujet de la canadianisation lente et progressive de notre monnaie.

En 1964, j'ai été grandement influencé par un homme courageux. Je l'accompagnais à Winnipeg, en mai 1964, lorsqu'il a fait fi des conseils qu'on lui donnait et qu'il a pris la parole à l'assemblée annuelle de la Légion royale canadienne. Il a dit: «Mesdames et messieurs, le temps est venu pour le Canada d'avoir un drapeau qui lui est propre.» Il fallait un homme d'un grand courage. Nous savons ce qui s'est produit au Canada par la suite.

Vendredi dernier, je me suis rendu dans la région de Fort-Coulonge, dans ce que nous appelons l'ouest du Québec. J'ai vu le drapeau canadien sur toutes les granges que j'ai aperçues et dans toutes les rues que j'ai parcourues. Pourtant, je n'ai pu m'empêcher de penser au débat le plus tumultueux que nous ayons tenu, soit le débat de 1964 sur le drapeau. Ce fut un débat tout aussi tumultueux que celui sur le système métrique. Les gens semblent oublier ces débats. On disait à l'époque que l'adoption du système métrique marquait le début de la domination des Français au pays.

Je me souviens du débat sur le drapeau. Ce fut un tournant dans ma vie, une époque où j'ai appris ce qu'est le courage. Lorsque vous savez que vous êtes sur la bonne voie, vous foncez.